

# **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2013 - 2014**

## **ENTRE LES SOUSSIGNES**

- La Ville de Rouen, représentée par Madame Sarah Balluet, adjointe au Maire agissant au nom et pour le compte de ladite Ville, en exécution des délibérations du Conseil Municipal du 17 novembre et du 17 décembre 2014, en vertu de l'arrêté de délégation du 13 mai 2014.

ci-après dénommée par les termes «**la Ville**»,

d'une part,

## **ET**

- L'association « Club Nautique et Athlétique de Rouen », dont le siège est situé 20 rue de l'Industrie, à Rouen, représentée par Monsieur Nicolas Petit, Président habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du

ci-après dénommée par les termes « l'Association »,

d'autre part

## **IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

Article 15 complété – Concours financier apporté par la Ville

En complément du concours financier déjà accordé par la Ville à l'Association au titre de l'année 2014, deux aides sur projet sont attribuées par les Conseils Municipaux des 20 octobre et 17 décembre 2014 à l'Association pour « Défi Seine » et pour le projet de mixité dans les pratiques sportives « Sport et autonomie » pour respectivement 2 500 et 1 200 euros, soit un montant global de 3 700 euros.

Fait à Rouen,  
le \_\_\_\_\_ en cinq exemplaires

P. Le Maire de Rouen  
par délégation

P, le Président

Sarah Balluet  
Adjointe au Maire

Nicolas Petit